

# CONCOURS SEPT-ÎLES PLUS VERT 2013

## CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES RÉSIDENCES

Les critères d'évaluation suivants seront utilisés pour les maisons dont la façade et les côtés sont visibles de la rue. (La cour arrière ne doit pas entrer dans le jugement même si elle est visible)

- 1. Propreté sur le terrain en façade et dans l'entrée :** **10 points**  
Aires de circulation (piétonnière et automobile), rangement, entretien du bâtiment : *Sable dans l'entrée, débris, herbe près du trottoir ou dans les fissures de l'asphalte, etc.*
- 2. Les arbres, arbustes et/ou haies :** **15 points**  
Santé, entretien, variété: *Aspect du feuillage et des fleurs, taille naturelle ou abusive, branches mortes, bon choix d'emplacement.*
- 3. Les plantes à fleurs et à feuillage :** **20 points**  
Santé, entretien, variété: *Aspect du feuillage, floraison pendant toute la saison, boîtes à fleurs, annuelles et vivaces.*
- 4. La pelouse ou le couvre-sol :** **10 points**  
Coupe, entretien, propreté.
- 5. Utilisation harmonieuse des divers matériaux inertes qui entrent dans l'aménagement paysager :** **5 points**  
Béton, brique, bois, asphalte, gravier, pierre, contenants décoratifs.
- 6. Effort pour l'embellissement :** **5 points**  
Quantité et variété des végétaux : *En fonction de la superficie du terrain*
- 7. Aménagement paysager :** **5 points**  
Complet, incomplet ou partiel : *Comprend tous les éléments d'un aménagement (points 2, 3 et 4)*
- 8. Effet visuel d'ensemble :** **30 points**  
Impression générale, équilibre et unité du style, sens des proportions, harmonie, mise en valeur de la maison, ambiance, accueil et finalement le coup de cœur du juge.

Révisé le 1<sup>er</sup> juillet 2009